

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 10 décembre 2014, à 18 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absente : France HAMEL

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-177

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au point 10 « Divers » l'item suivant : A) « Modification au plan d'effectifs 2014 - prolongation d'un poste d'analyste en planification des infrastructures réseau à la Direction des projets ».

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 novembre 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-178

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 12 novembre 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Attribution de contrat – étude d'avant-projet pour le terminus du Cégep Garneau

M. Laurent Proulx, membre du conseil d'administration, déclare qu'il a, directement ou indirectement, un intérêt dans ce dossier et, qu'en conséquence, il s'abstiendra de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT que le RTC, le Cégep Garneau et la Ville de Québec souhaitent évaluer la faisabilité d'implanter un terminus d'autobus urbains sur un des lots de stationnement appartenant au Cégep;

Résolution 14-179

*Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'attribuer le contrat pour l'étude d'avant-projet pour le terminus du Cégep Garneau à **Cima Québec s.e.n.c.**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une dépense totale n'excédant pas 59 633,65 \$, incluant les taxes nettes applicables, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-90-92-982-980-18130.*

Adoptée à l'unanimité (M. Laurent Proulx s'étant abstenu de voter)

5. Acquisition d'un terrain du boulevard Sainte-Anne – mise en place du pôle d'échange D'Estimauville

CONSIDÉRANT que, dans son plan triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, le RTC prévoit l'acquisition de terrains pour la réalisation de différents projets;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-10, du 30 janvier 2013, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 293 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses de 11 600 000 \$ pour l'achat de terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a acquis, le 13 décembre 2013, le lot 1 218 461 situé aux 2941-2945, boulevard Sainte-Anne et que ce terrain est identifié par le RTC pour la mise en place éventuelle du pôle d'échange D'Estimauville;

CONSIDÉRANT que le RTC souhaite procéder à l'achat de ce terrain de la Ville de Québec, au coût de 1 497 586,84 \$;

Résolution 14-180

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- *d'autoriser l'acquisition de gré à gré du lot 1 218 461 du cadastre du Québec, situé aux 2941-2945, boulevard Sainte-Anne, et ce, pour des fins d'utilités publiques, à savoir, la mise en place d'un pôle d'échange pour desservir la clientèle du RTC dans le secteur D'Estimauville;*
- *d'autoriser une dépense de 1 497 586,84 \$, incluant les taxes nettes applicables, pour l'acquisition dudit lot 1 218 461 du cadastre du Québec;*
- *d'autoriser la signature, par le RTC, de tout document nécessaire pour procéder à cette acquisition;*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-00-00-000-180-18011 et au règlement n° 293(1108).

Adoptée à l'unanimité

6. Adoption du règlement n° 314 – concernant l'acquisition de technologies et l'implantation de systèmes informatiques

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a complété son plan d'intégration des systèmes d'information 2013-2017 définissant les produits et les services d'affaires;

CONSIDÉRANT que ces projets sont inscrits au programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 du RTC;

CONSIDÉRANT l'article 123 de *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-181

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'adopter le règlement n° 314 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 2 517 000 \$ pour l'acquisition de technologies et l'implantation de systèmes informatiques, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 6 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement n° 314

Résolution 14-182

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement n° 314, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

7. Signature de la Convention-cadre pour divers achats regroupés 2015

CONSIDÉRANT que, depuis quelques années, les sociétés de transport, membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), optimisent leur pouvoir d'achat en procédant à des achats regroupés de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbains;

CONSIDÉRANT que ces sociétés de transport ont, par souci d'améliorer l'efficacité de leurs processus, décidé de se doter d'une convention-cadre pour les achats regroupés devant être effectués en 2015;

Résolution 14-183

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser la signature de la Convention-cadre pour divers achats regroupés 2015 de pièces, fournitures et divers services pour autobus urbains, de même que les mandats et dépenses s'y rattachant, le tout, tel que plus amplement décrit au document joint en annexe du document n° 7 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. Dépôt du budget pour l'exercice financier 2015 et production du programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2015-2016-2017

CONSIDÉRANT les articles 116, 119, 132 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

Résolution 14-184

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1^{er} janvier 2015 et de le transmettre au ministre des Transports et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, de transmettre, pour approbation, ce programme au conseil d'agglomération de Québec, et d'en transmettre copie au ministre des Transports;

le tout, tel que détaillé aux documents déposés en séance de travail spéciale des membres du conseil d'administration le 20 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

9. Fixation de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de janvier 2015

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, avant l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires du RTC, de convenir de la date de l'assemblée du mois de janvier;

Résolution 14-185

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu de fixer au 28 janvier 2015, à 17 h 30, la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale à être tenue publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph-Est, Québec.

Adoptée à l'unanimité

10. Divers

A) Modification au plan d'effectifs 2014 - prolongation d'un poste d'analyste en planification des infrastructures réseau à la Direction des projets

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 10-91, du 7 juillet 2010, le conseil d'administration du RTC créait un poste contractuel d'agent de développement en planification à la Direction de la planification et du marketing, pour une période de seize (16) mois à compter de la date d'embauche, lequel poste a fait l'objet d'une prolongation et porte maintenant le nom d'analyste en planification des infrastructures réseau;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 12-159, du 21 novembre 2012, le conseil d'administration du RTC autorisait à nouveau la prolongation du poste d'analyste en planification des infrastructures réseau à la Direction des projets pour une période de vingt-cinq (25) mois à compter du 6 décembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'afin de finaliser les travaux liés à l'étude de faisabilité tramway – service rapide par bus (SRB) à la date prévue, le RTC désire prolonger ce poste jusqu'au 27 février 2015, ce qui entraîne une modification un plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 14-8, du 29 janvier 2014, le conseil d'administration du RTC adoptait le plan d'effectifs 2014 du RTC, lequel fut modifié par les résolutions n^{os} 14-24 et 14-59;

Résolution 14-186

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de modifier le plan d'effectifs 2014 du RTC et d'autoriser la prolongation du poste d'analyste en planification des infrastructures réseau à la Direction des projets, créé par la résolution n° 10-91, et ce, jusqu'au 27 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

11. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Patrick Voyer intervient pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à tous et rappelle aux personnes présentes d'être prudentes sur la route pendant cette période.

Mme Anne Corriveau incite la clientèle à faire l'essai de nomade temps réel (NTR) sur les parcours où il est disponible. L'expérience de type « métro » est très agréable.

M. Rémy Normand rappelle aux clients le déplacement du parc-O-bus D'Estimauville à compter de lundi et informe également que la nouvelle aire d'attente pour le cégep Garneau est en vigueur.

12. **Levée de l'assemblée**

Résolution 14-187

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale